

KORA'H

Kora'h, brigant pour lui-même la Prêtrise et le poste de dirigeant, confiés par Dieu respectivement à Aharon et à Moché, est l'instigateur d'une révolte. Dieu donne la preuve visible aux yeux de tous de la justesse de Son choix en faveur de Moché et d'Aharon. Dieu ordonne qu'une Teroumah (« prélèvement ») de chaque récolte de blé, de vin et d'huile ainsi que chaque premier-né ovin ou bovin et d'autres présents spécifiques (au nombre de 24), soient remis aux Cohanim (les Prêtres).

Les questions pièges de Kora'h

Kora'h initia une rébellion contre son cousin Moché. Il soutenait que Moché ainsi que son frère Aharon s'étaient attribués les pouvoirs respectifs de chef et de Grand Prêtre.

Kora'h affirmait que cette prétention était injustifiée, puisque tous les Juifs étaient égaux et portaient Dieu en eux-mêmes. « Pourquoi vous élevez-vous au-dessus d'eux tous ? » protesta-t-il. Le Midrach rapporte que Kora'h posa alors à Moché deux « questions pièges » dans l'espoir de susciter une réponse qui le conduirait à reconnaître la justesse de son argumentation. Le premier défi consistait en la question suivante :

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

« Un Talit entièrement confectionné en laine teinte en Tekhélèt (bleu) nécessite-t-il des Tsitsit, ces franges obligatoires sur un vêtement à quatre coins, elles aussi fabriquées en Tekhélèt ? »

Kora'h s'attendait à ce que Moché réponde catégoriquement par la négative ; il aurait été redondant d'ajouter des franges en Tekhélèt sur un vêtement constitué intégralement de ce même matériau.

Kora'h aurait alors reproché à Moché : « Tu es le Tsitsit superflu. Toute la nation est sainte, pourquoi aurait-elle besoin d'un représentant qui n'est qu'une petite frange parmi elle ? »

Moché, de manière inattendue, répondit qu'un Talit composé entièrement de Tekhélèt devait effectivement comporter des franges en Tekhélèt.

Kora'h se rabattit alors sur un second argument : « Une maison remplie de rouleaux de la Torah nécessite-t-elle une Mézouza ? »

Là encore, Kora'h anticipait que Moché répondrait par la négative, soutenant ainsi que ce n'était pas nécessaire. Comme précédemment, Kora'h espérait utiliser cette réponse pour démontrer qu'un peuple sacré, assimilé à une maison remplie de rouleaux de la Torah, ne nécessitait pas de Mé-

zouza, donc pas de Moché !

Cependant, Moché surprit à nouveau Kora'h en affirmant que celle-ci était bel et bien requise.

Les commentateurs soulèvent une interrogation : la réponse de Moché au premier défi ne suggèrerait-elle pas qu'il rejeterait l'argument de Kora'h selon lequel les dirigeants étaient superflus ? Pourquoi alors Kora'h formula-t-il un second défi ?

Les deux exemples - le vêtement entièrement fait de Tekhélèt et la maison remplie de rouleaux de la Torah - ne constituent-ils pas des métaphores identiques ?

Deux arguments

En réalité, les deux arguments avancés par Kora'h étaient destinés respectivement à Aharon et à Moché. Le défi lancé par Kora'h visait les deux formes distinctes de leadership qu'ils incarnaient.

Le premier désaccord de Kora'h portait sur la nomination d'Aharon à la Haute Prêtrise. Le Grand Prêtre (Cohen Gadol) peut être comparé au Tekhélèt. L'étymologie de ce terme est liée à un autre mot hébreu qui exprime l'amour le plus fervent envers Dieu et envers autrui. Lorsqu'Aharon allumait la Menorah à sept branches, son cœur

Suite en page 2

5785 / N° 36

(58^{ème} année)

CHABBAT
PARCHAT
KORA'H

PIRKÉI AVOT CHAP. 4

SAM. 28 JUIN 2025
2 TAMOUZ

EDITO

UN TEMPS POUR AGIR

En ces temps de tumulte, il est sans doute bon et nécessaire de redire quelques vérités évidentes, même si chacun les porte profondément dans son cœur. « Il ne dort ni ne sommeille le Gardien d'Israël » est assurément de celles-là. Exprimée dans les psaumes, elle traverse l'histoire du peuple juif. Au plus fort des tempêtes ou par le calme le plus serein, elle apparaît comme un point d'ancrage que rien ne peut jamais ébranler. Il est vrai que, dans le torrent des jours et de plus en plus entourés par une solitude souvent difficile à vivre, nous ressentons, très humainement, une inquiétude pénétrante. Justement, pour y répondre, il nous faut regarder le temps long, au-delà des événements. Il nous faut regarder cette traversée des siècles que le peuple juif a connue et qui l'a vu survivre aux puissants empires et aux nations orgueilleuses, toujours porteur de sa mission inchangée, pour le bien de tous les hommes.

On le sait, le judaïsme ne croit ni au destin ni au hasard. Il sait que la providence Divine accom-

pagne chaque créature et que tout ce que nous observons autour de nous est l'effet de Sa volonté. Au tout début de la semaine prochaine, revient le 3 Tamouz, le jour du départ de ce monde du Rabbi de Loubavitch. Il ne faut pas se méprendre : ce jour n'est pas celui d'une absence mais bien celui d'une élévation spirituelle et, par conséquent, d'une présence encore plus sensible. Aussi, précisément dans cette période, ses enseignements résonnent avec une force accrue. Et ils nous parlent : pas de place pour le découragement ou le renoncement, nous disent-ils, c'est de joie que nous avons besoin et c'est par la joie que tout s'accomplira. Cette joie est celle de la confiance en Celui qui « ne dort ni ne sommeille », Celui à qui nous nous attachons encore davantage par l'étude de la Torah et la pratique de ses commandements.

Par notre vie, nos décisions d'aujourd'hui et de chaque jour, nous avons le pouvoir de changer les choses. Mesurons que tout cela n'est pas qu'un simple espoir mais un objectif à la portée de chacun. En ces veilles de 3 Tamouz, il nous appartient de nous en saisir. Le bien de tous en dépend.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



BETH LOUBAVITCH
ILE-DE-FRANCE

ILE-DE-FRANCE

Horaires d'entrée et sortie de
CHABBAT KORA'H
vendredi 27 juin

ENTRÉE : 21h 40 **Sortie : 23h 04**

PROVINCES

Bordeaux 21.34	Lyon 21.16	Nice 20.58
Deauville 21.52	Marseille 21.04	Rouen 21.48
Grenoble 21.10	Montpellier 21.12	Strasbourg 21.17
Lille 21.46	Nancy 21.24	Toulouse 21.21
	Nantes 21.48	

A partir du dimanche 22 juin Pose des Téfilines : 4h 16 Heure limite du Chema : 9h 49 Roch Hodech Tamouz : jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025

s'enflammait d'amour. Animé par cet amour intense, il suscitait également l'ardeur spirituelle des sept catégories émotionnelles du Peuple juif, les conduisant à un état de passion « Tekhélet » pour D.ieu. L'argument de Kora'h reposait sur le fait que chaque Juif possède une âme sacrée intrinsèquement attirée vers D.ieu, n'ayant pas besoin d'Aharon pour éveiller cette étincelle intérieure.

Aharon n'a pas changé !

Kora'h se trompait. La distinction d'Aharon résidait non seulement dans l'intensité bien supérieure de sa passion pour D.ieu par rapport au reste de la nation, mais également dans le caractère inébranlable de cette passion. Alors que la plupart des individus traversent des hauts et des bas dans leur vie spirituelle, la ferveur d'Aharon envers D.ieu gardait constamment la même intensité. Dans une Paracha antérieure, où la Torah relate le commandement adressé à Aharon d'allumer la Menorah, il est écrit : « Aharon fit ainsi ». Rachi commente que « cela fait l'éloge d'Aharon car il ne dévia pas [du commandement divin] ». Cette affirmation a suscité le questionnement parmi les commentateurs, qui s'étonnent qu'on puisse envisager qu'Aharon, plus que quiconque, ait pu penser à dévier du commandement de D.ieu. Toutefois, l'interprétation littérale de cette expression indique que « il ne changea pas ». Cela suggère que sa grandeur ne résidait pas simplement dans l'obéissance au commandement, mais dans le fait que son niveau de passion pour D.ieu, symbolisé par l'allumage des flammes de la Menorah, restait constant et immuable. Il ne connut aucune période durant laquelle son amour fut réprimé ou diminué. Ainsi, Aharon, exempt des fluctuations émotionnelles ordinaires dans les termes de son amour pour D.ieu, se trouvait être le seul véritablement qualifié pour allumer les flammes chez tous les autres Juifs.

À qui appartient la Torah ?

Après que Kora'h eut entendu la justification de Moché concernant le choix d'Aharon en tant que Grand Prêtre, il chercha à délégitimer l'autorité de Moché en tant que chef. Le leadership de Moché reposait principalement sur son rôle de transmetteur de la Torah au Peuple juif. Kora'h soutenait donc que la connaissance n'appartient pas à l'enseignant. Ce dernier n'est qu'un vecteur par lequel le savoir - qui est Divin - se transmet

au peuple. Personne n'a le droit de revendiquer la Torah comme étant exclusivement la sienne. En effet, selon le Midrach, l'une des raisons pour lesquelles la Torah a été donnée dans le désert était précisément d'insister sur cette leçon : la Torah n'appartient à personne en particulier. Chacun est apte à recevoir la Torah.

Kora'h soutenait ainsi que le Peuple juif constitue une nation imprégnée de la connaissance de la Torah ; chaque Juif peut être comparé à une maison remplie de rouleaux de la Torah. Qu'est-ce qui donnait alors à Moché le droit de se positionner comme une Mézouza sur leurs montants de porte, impliquant que la Torah lui appartenait en propre ? Selon Kora'h, qu'est-ce qui donnait à Moché le droit d'apposer son empreinte sur la Torah ? L'argument avancé par Kora'h reposait sur l'idée que, même si l'on admettait la nécessité de la présence d'Aharon pour éveiller notre passion envers D.ieu, il n'était pas indispensable d'avoir Moché pour nous exposer à la sagesse de la Torah. Une distinction qualitative existe entre susciter l'ardeur d'une âme engourdie ou réveiller une émotion jusque-là latente et utiliser notre intellect pour l'apprentissage. Alors qu'une bordure de Tekhélet pouvait s'avérer nécessaire sur nos vêtements, Kora'h soutenait qu'une Mézouza sur nos linteaux ne relevait pas d'une obligation comparable. Bien que Kora'h reconnaisse indéniablement la supériorité intellectuelle de Moché par rapport aux autres, celui-ci ne saurait pour autant revendiquer la propriété exclusive de la Torah ni en retenir une quelconque part puisque celle-ci constitue un Don divin destiné à l'ensemble du Peuple juif. Kora'h semblait même disposé à concéder à Moché un profond respect quant à sa mission d'enseignement et ses qualités spirituelles et intellectuelles supérieures ; cependant, cela demeurait bien éloigné d'une prétention à être le propriétaire exclusif de la Torah.

La Torah de D.ieu et la Torah de Moché

Il est évident que Kora'h se trompait également à l'égard de Moché. La Torah précise explicitement qu'elle tire son nom de Moché, comme il est écrit : « La Torah que Moché nous a ordonnée est un héritage pour l'assemblée de Yaakov ». Le prophète affirme aussi : « Souviens-toi de la Torah de Mon serviteur Moché ». Bien que chaque Juif soit héritier de la Torah, l'association

entre Moché et celle-ci demeure d'une intensité inégale.

Pour saisir cette relation singulière, il convient d'abord de souligner que la Torah constitue une sagesse transcendante et supraterrrestre. Elle émane directement de D.ieu.

Comment un être mortel peut-il alors maîtriser cette Sagesse divine, par définition infinie et dépassant les capacités finies de l'intellect humain, aussi brillant soit-il ?

Une telle maîtrise ne peut s'acquérir que par une humilité profonde et une absence totale d'égo ; seule une personne dépourvue d'orgueil peut devenir réceptive à l'élément divin contenu dans la Torah. Selon la Torah, Moché était l'individu le plus humble à avoir jamais habité la terre. Son humilité imprégnait chaque fibre de son être et demeurait constante, sans aucune fluctuation. Il était donc le seul capable d'acquérir une maîtrise totale et incontestable de la Torah, dans toute sa grandeur divine. Il incarnait en cela la quintessence du symbole de la Mézouza, représentant l'excellence dans la maîtrise de la Torah.

En apposant cette Mézouza-Moïse sur nos foyers et en reconnaissant qu'il insuffle en nous le pouvoir de réceptivité à la Torah, nous devenons également des personnalités ancrées dans cette tradition. Lorsque nous révélons l'étincelle de Moché en nous ainsi que le pouvoir d'abnégation qu'elle recèle, nous pouvons légitimement considérer la Torah comme nôtre. Sans notre lien avec Moché, notre relation à la Torah demeure fondamentalement incomplète.

Le retour de Moché et d'Aharon

Selon nos Sages, l'avènement du Machia'h s'accompagnera également du retour de Moché et d'Aharon. Au-delà de l'interprétation littérale du terme « retour » - signifiant leur résurrection anticipée avant la période générale de la Résurrection des Morts - cette notion implique que notre préparation à l'ère messianique nécessite une connexion profonde aux idéaux incarnés par Moché et Aharon. Dans l'esprit d'Aharon, il nous incombe de raviver la passion spirituelle pour D.ieu ainsi que pour les âmes de nos coreligionnaires, en particulier celles qui ignorent encore qu'elles possèdent une âme divine. Par ailleurs, il est impératif d'aborder la Torah comme une Sagesse divine et de la maîtriser en adoptant l'attitude humble et dépourvue d'égo caractéristique de Moché.



étude du
RAMBAM

• DIMANCHE 22 JUIN – 26 SIVAN

Mitsva négative n° 202: Il est interdit au Nazir de boire du vin ou toute boisson alcoolique à base de jus de raisin.

Mitsva négative n° 203: C'est l'interdiction qui a été faite au Nazir de consommer du raisin (frais).

Mitsva négative n° 204: C'est l'interdiction qui a été faite au Nazir de consommer des raisins secs.

• LUNDI 23 JUIN – 27 SIVAN

Mitsva négative n° 205: Il est interdit au Nazir de consommer le pépin des raisins

Mitsva négative n° 206: Il est interdit au Nazir de consommer l'enveloppe des raisins.

Mitsva négative n° 208: Il est interdit au Nazir de se rendre impur en entrant dans une maison où se trouve un mort.

Mitsva négative n° 207: C'est l'interdiction faite au Nazir de se rendre impur au contact d'un mort.

• MARDI 24 JUIN – 28 SIVAN

Mitsva positive n° 93: Il s'agit du commandement qui incombe au Nazir de se raser la tête et d'apporter ses sacrifices à la fin de son nazirat.

Mitsva positive n° 114: Il s'agit du commandement concernant celui qui fait le vœu d'offrir la valeur estimative d'une personne. Il doit verser le montant fixé par la Torah, comme il est dit : « Si un homme formule un vœu ».

• MERCREDI 25 JUIN – 29 SIVAN

Mitsva positive n° 115: Il s'agit du commandement qui a été enjoint à celui qui évalue un animal impur (ou un animal pur, présentant un défaut) en paie la contre-valeur, comme il est dit : « on amènera l'animal en présence du pontife, celui-ci l'estimera... »

Mitsva positive n° 116: Il s'agit du commandement enjoint à celui qui évalue sa maison. Il devra payer (le prix) évalué par le Cohen, ainsi qu'il est dit : « Et le Cohen déterminera sa valeur ».

Mitsva positive n° 117: Il s'agit du commandement qui a été enjoint à celui qui consacre son champ. Il devra payer le montant fixé (par la Torah), comme il est dit : « l'évaluation sera selon son ensemencement ».

• JEUDI 26 JUIN – 30 SIVAN

Mitsva positive n° 145: Il s'agit du commandement nous incombant d'appliquer les lois relatives aux biens qui sont voués, certains étant (voués) à D.ieu et d'autres (voués) au Cohen, comme il est dit : « Mais

« TOUT IRA BIEN »

« M. Pomerantz, vous devez vous rendre au plus vite aux urgences ! » ordonna le médecin.

Ces paroles firent sur Mena'hem Pomerantz l'effet d'un coup de tonnerre, en cette journée ensoleillée.

C'était en mars 2022. Mena'hem habitait à Flatbush (Brooklyn, New York). Au début il avait ressenti un léger mal de tête, puis une douleur aux oreilles et à la gorge. Il n'y attacha pas une importance particulière, surtout en cette période de l'année : il travaillait dans une boucherie cachère et on était dans la période la plus chargée de l'année, avant la fête de Pessa'h. « Je ne pouvais évidemment pas me permettre le luxe de manquer un seul jour de travail ! ».

Il se rendit à la boucherie et travailla jusqu'à la fin de la journée, essayant de ne pas se laisser submerger par la douleur qui s'amplifiait. Rentré chez lui, il décida alors de se rendre à l'hôpital.

Le médecin qui l'examina consciencieusement prit un air très sérieux et annonça qu'il craignait un incident grave et qu'un spécialiste devait se prononcer. Mena'hem s'étonna : « Depuis quand va-t-on aux urgences pour un mal de tête ? ». Mais le médecin répliqua qu'il avait de bonnes raisons de suspecter une attaque cérébrale. Ces derniers mots l'abasourdirent.

Quand il en parla à ses amis, ceux-ci ne perdirent pas de temps et appelèrent immédiatement le service Hatzalah, le service privé de la communauté juive pour gérer les urgences. Quelques minutes plus tard, Mena'hem se retrouva à l'hôpital le plus proche.

Tout au long de la nuit, Mena'hem subit de nombreux examens, le médecin étudia soigneusement les résultats et conclut : « M. Pomerantz, nous constatons des lésions dans le cerveau. Vous devrez subir un examen IRM le plus rapidement possible !... ».

Quand Mena'hem sortit de l'hôpital, le jour pointait déjà et il décida qu'avant tout, il téléphonerait à son Rabbin, Rav Yo'hannan Marasow : « Monsieur le rabbin ! murmura-t-il d'une voix faible après cette nuit sans dormir, il m'arrive quelque chose de grave... ».

Rav Marasow l'écouta silencieusement mais, contrairement aux autres personnes qui avaient entouré Mena'hem, il fit preuve d'un étonnant optimisme. « Ne vous inquiétez pas, nous allons tous les deux prier au tombeau du Rabbi à Queens et certainement tout s'arrangera ! ».

Mena'hem accepta avec soulagement la proposition. Le lendemain matin, il reçut un appel téléphonique : « M. Pomerantz ? Ici le service des urgences. Nous vous avons trouvé un rendez-vous pour l'examen d'IRM ». Mais ce rendez-vous était fixé pour... dans quatre semaines, donc après la fête de Pessa'h !

- C'est ce que vous appelez un rendez-vous en toute urgence ? s'étonna Mena'hem avec amertume.

Il décida de se rendre avec son ordonnance auprès de son médecin particulier.

Celui-ci feuilleta les documents médicaux : « Effectivement, on distingue clairement un problème au cerveau. Il y a là une tumeur, malheureusement. Je vais vous obtenir un rendez-vous en urgence pour un IRM, dans les quarante-huit heures ».

Mena'hem sentit son cœur défaillir en entendant le pronostic

du médecin avec ce mot tant redouté. Il téléphona immédiatement à Rav Marasow : « Mon docteur m'annonce que j'ai une tumeur donc « la maladie ». Je suis complètement perdu, j'ai très peur, nous devons aller au plus vite prier auprès du Ohel, la tombe du Rabbi ! ».

Rav Marasow suggéra qu'ils s'y rendent la nuit avant l'examen. Effectivement, à une heure et demi du matin, Rav Marasow téléphona à Mena'hem et tous deux se rendirent au Ohel. A leur arrivée, Rav Marasow laissa Mena'hem écrire tranquillement son Pidvone Néfech, sa lettre de demande de bénédiction dans la grande salle attenante puis tous deux entrèrent pour déposer la lettre sur le tombeau, là où des Juifs du monde entier viennent prier avec ferveur. A cette heure-ci de la nuit, il n'y avait qu'une vingtaine de personnes présentes autour du tombeau et tous deux purent lire le livre Maané Lachone traditionnel sans être dérangés ou bousculés.

En lisant les mots : « Chalom Alé'hem Adonéou, Moréou, Verabéou, Alé'hem Chalom » (comme on s'adresse respectueusement au Rabbi), Mena'hem se sentit soudain soulagé, sans comprendre pourquoi. « C'était un sentiment très fort, de respect et d'honneur très profond. J'ai levé la tête et je me suis aperçu que tous les gens qui étaient là auparavant étaient sortis et je me trouvais seul avec le Rabbi ! ».

Il en profita pour déverser son cœur. Il avait l'impression que le Rabbi le tenait vraiment par la main et l'écoutait attentivement. Un flot de larmes coulait sur ses joues : « C'est tout simplement impossible qu'il m'arrive ceci ! J'ai de jeunes enfants à la maison... ».

Le lendemain matin, Mena'hem se rendit au centre médical pour subir l'examen d'IRM. A midi, il reçut un coup de téléphone de son médecin personnel : « M. Pomerantz, tout ce que nous voyons sur les écrans, c'est un cerveau. Et rien d'autre ! ».

Mena'hem n'en croyait pas ses oreilles. Le médecin ajouta : « Il n'y a plus de trace de tumeur ! Tout va bien ! Mais je n'y comprends plus rien ! Moi-même j'avais constaté de sérieuses lésions dans votre cerveau et maintenant, il n'y a plus rien ! ».

- Je vais vous expliquer ce qui est arrivé, répondit doucement Mena'hem au docteur : j'ai prié au Ohel, au tombeau du Rabbi de Loubavitch !

Mena'hem conclut son histoire : « Quand j'avais vingt ans à peu près, je passais souvent devant le Rabbi pour recevoir le « Kos Chel Bra'ha », le vin de la bénédiction que le Rabbi avait coutume de distribuer à la sortie de chaque fête juive. Des milliers de Juifs passaient alors devant le Rabbi. Une fois, alors que le Rabbi versait dans mon verre un peu de son vin, il m'adressa quelques mots que je n'ai pas réussi à comprendre. J'ai donc continué mon chemin mais le secrétaire me fit signe de revenir devant le Rabbi et de tendre la main qui tenait le verre. Le Rabbi versa une seconde fois un peu de son vin dans mon verre, me regarda et me souhaita : « Tout ira bien ! ».

Et effectivement tout va bien !

Mena'hem Shaikevitz – Si'hat Hachavoua N° 1996
traduit par Feiga Lubecki

toute chose vouée qu'un homme vouera ».

Mitsva négative n° 110: Il nous est interdit de vendre un champ qui a été voué, comme il est dit : « Il ne pourra être vendu ».

• **VENDREDI 27 JUIN – 1^{er} TAMOUZ**

Mitsva négative n° 111: C'est l'interdiction qui nous a été aussi faite de ne pas racheter un champ qui a été voué, comme il est dit : « il ne pourra être racheté ».

Mitsva négative n° 215: C'est l'interdiction qui nous a été faite de semer ensemble des graines d'espèces différentes (en hébreu: Kilayim).

• **SAMEDI 28 JUIN – 2 TAMOUZ**

Mitsva négative n° 216: C'est l'interdiction qui nous a été faite de semer des céréales ou des légumes dans un vignoble, comme il est dit : « Tu ne sèmeras pas ta vigne en diverses espèces ».



ETINCELLES DE MACHIA'H

PLUS QUE L'OBSERVATION DIRECTE

Le prophète Isaïe décrit (II :9) le jugement que rendra Machia'h : « Il ne jugera pas selon la vue de ses yeux et ne fera pas de remontrances selon ce qu'entendent ses oreilles ».

Cette description fait référence au jugement destiné à déterminer qui se relèvera lors de la résurrection des morts. Or, le président de ce tribunal sera le Machia'h lui-même qui, contrairement à un juge ordinaire, ne se contentera pas de ce qu'il

observera pour juger. Il verra et ressentira les facteurs qui ont conduit l'homme à commettre des fautes. Il saura peser le poids de la vie d'exil menée par les Juifs. Il intercèdera en leur faveur et recherchera leurs mérites, relevant qu'ils n'ont jamais fauté volontairement : ils ont seulement été incapables de maîtriser leur mauvais penchant.

(d'après Likouteï Dibourim, vol. II, p.644) H. N.

LA HALA'HA

de la semaine



Coutumes liées au jour de la Hilloula du Rabbi - 3 Tamouz (cette année dimanche 29 juin 2025)

Le Rabbi avait fixé un certain nombre de coutumes à respecter à l'occasion de la Hilloula du Rabbi précédent. Ce sont ces mêmes coutumes qui ont été reprises pour le 3 Tamouz. En voici quelques-unes :

- On allumera une bougie de vingt-quatre heures depuis samedi soir 28 juin.
- Pendant chacune des trois prières du jour, cinq bougies resteront allumées devant l'officiant.
- On donnera de la Tsedaka (charité), au nom de chacun des membres de sa famille, pour une institution du Rabbi.
- On consacrerait un moment dans la journée pour parler du Rabbi et de sa grande Ahavat Israël (amour du prochain) à sa famille et son entourage.
- On étudiera les chapitres de Michnayot correspondant aux lettres qui constituent le nom du Rabbi.
- On étudiera les enseignements du Rabbi.
- On rédigera un « Pane », « Pidyone Néfeh », une lettre de demande de bénédictions (en y précisant les prénoms et les prénoms des mamans de chacun) qui sera lue sur le Ohel du Rabbi.

N° de fax du Ohel : 00 1718 723 44 44

N° de fax du Beth Loubavitch : 01 45 26 24 37

Adresse du Ohel : 226-20 Francis Lewis Blvd – Cambria Heights, New York 11411

E-Mail : ohel@ohelchabad.org



3 TAMOUZ 5785

DIMANCHE 29 JUN 2025

31^{ème} Hilloula du Rabbi de Loubavitch

En hommage à son œuvre et à sa mémoire, cette journée est déclarée

« *Journée de l'unité et de l'amour du prochain* »

C'est aussi un jour propice, pour ajouter une action dans :

- LA CHARITÉ •
- LA PRIÈRE •
- L'ÉTUDE DE LA TORAH •

Puissions-nous par ce mérite prendre part à son élévation et recevoir très bientôt le Machia'h.



loubavitch.fr



BETH LOUBAVITCH
8, rue Lamartine - 75009 Paris
Tel: 01 45 26 87 60

ROSETTA

TRATTORIA ITALIENNE

Sous le contrôle du Beth Din de Paris

Halavi

73 Rue de Prony
75017 Paris
01.45.74.54.74

Bassari

3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
01.47.70.00.76

98 Rue de Montmartre – 75002 Paris
01.42.21.38.68

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99

☎ 01.57.42.57.42

demandez shmouel

directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

☎ 01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
 - Alarme & Télésurveillance
 - Contrôle d'accès & Interphonie
 - Serrurerie & Portes blindées
 - Store, Volet & Rideau métallique
- Nous recrutons des commerciaux



CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL D'ÉTÉ du 7 au 25 juillet 2025

PARIS 7° & 15°	06 22 03 33 07	BRY SUR MARNE	06 22 63 65 98
PARIS 11°	06 23 91 52 02	CLICHY/LEVALLOIS*	06 49 54 35 66
PARIS 12° *	06 61 10 62 10	EPINAY	06 11 42 15 33
PARIS 13°	06 20 87 35 05	FONTENAY SOUS BOIS	06 23 06 53 69
PARIS 19°	07 45 04 32 28	LA VARENNE	06 28 53 53 17
PARIS 19° Nord	06 12 22 88 26	LES LILAS	06 61 50 35 47
PARIS 20°	06 23 20 53 39	MONTROUGE	06 15 70 40 48
ANTONY	06 46 39 87 85	NEUILLY/SEINE	06 69 72 15 53
AUBERVILLIERS*	06 03 36 31 51	SARCELLES	06 98 76 07 00
BONDY/PAVILLONS SOUS BOIS	07 67 08 97 29	VILLIERS SUR MARNE	06 31 19 94 92
BONNEUIL	06 69 04 81 20	YERRES	06 87 51 66 27
BOULOGNE	06 20 44 07 63		

* Centre ouvert en août

MERGUI

PARIS
BIJOUTIERE - JOAILLIERE - ACHATOR
27 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris

Ouverture d'une DEUXIÈME BOUTIQUE
69 rue Manin, 75019 Paris

@mergui.paris ariemergui.com 06 59 89 26 99

WinENERGIE

WIN ENERGIE
mandataire / délégué dans les C.E.E.
intègre de nouvelles régies commerciales BtoB

AUCUN INTERMÉDIAIRE DE L'INSTALLATION À LA VALORISATION

Fiches fournies
Accompagnement financier (avec acomptes)

Formation assurée

Rudy KHAYAT

06.98.98.94.98
www.winenergie.fr



Maintien & Aide à domicile

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris
Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.